

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2018 – 19H00

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean-Claude REVEAU – Président le 7 novembre 2018, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Marie-Claude HEURTEAUX
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
	Dominique LEROUX
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
	Alexis LECALVE
BRIERES-LES-SCELLES	Michel ROULAND
	Sylvie JOUARD
CHALO SAINT MARS	Patrice LAPORTE
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jean-Benoît DE VERICOURT
GUILLERVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE
MORIGNY-CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY-LA-RIVIERE	Jean-Claude REVEAU
	Marie-Thérèse SYROID
SACLAS	Agnès GRAVIS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Patrick BOCQUILLON
SAINT HILAIRE	Bernard LEPRINCE
	Alain FAGET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président, à 19h05.

Point n° 1 – nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Bernard LEPRINCE de la commune de SAINT HILAIRE comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 octobre 2018

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 10 octobre 2018 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3 : grille tarifaire 2019

Plusieurs changements sont prévus en 2019 sur la tarification des coûts de traitement des déchets appliquée par le SIREDOM. Le Président explique que quelques jours avant l'élaboration de la grille, le SIREDOM nous informait d'une augmentation de notre participation d'un montant de 122 118,10 € correspondant à une majoration de la part fixe applicable à chaque habitant et de l'application totale de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le SIREDOM nous a expliqué, qu'il était contraint de mettre en place cette augmentation pour faire face à deux contentieux, représentant plus de 8 millions d'euros dont l'un est relatif à la résiliation de la Délégation de Service Public (DSP), mise en place par le SIREDOM avec ECSF, entité composée des sociétés ESD et PAPREC pour la gestion du réseau des déchèteries.

Quant au deuxième contentieux, il est consécutif à l'adhésion de communes du SICTOM de l'HUREPOIX et la procédure est toujours en cours.

La situation financière du SIREDOM ne permettant pas de faire face à ces charges, il a été décidé d'augmenter la participation des collectivités. Pour le SEDRE cette augmentation de 122 118,10 € entraînait une charge supplémentaire à hauteur de 14,40€ par abonné.

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2018

La bonne gestion du SEDRE et sa capacité financière actuelle peuvent permettre, après avis de la commission des finances, d'absorber la majeure partie de cette charge imprévue, en n'augmentant l'abonnement que de 4,60 € au lieu de 14,40€ soit une économie pour les abonnés de 9,80€.

Les membres du comité, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité une hausse de 4,60€/abonné de la grille tarifaire du SEDRE.

Par ailleurs, le Président rappelle que suite à la modification du système de collecte des encombrants et le passage au « Allo Encombrants » il convient de déterminer le prix du 3^e passage (les deux premiers étant gratuits). Après en avoir délibéré, les membres décident que le 3^e passage sera facturé 15€/passage.

Point n°4 : arrêté de modification des statuts du SIREDOM

Par courrier daté du 05/10/2018, la préfecture de l'Essonne nous a fait parvenir l'arrêté inter préfectoral portant modification et changement de nom du Syndicat Mixte pour la Collecte, le Traitement des Déchets et leur Valorisation, la Production d'Energie (SMCTVPE) en Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)

Point n°5 : réflexion sur la collecte des végétaux et création d'un groupe de travail

Le président propose de lancer une réflexion sur la modification de la collecte des végétaux en porte-à-porte en instaurant une collecte dite en « sacs prépayés », celle-ci serait mise en place à partir du 01/01/2020. La constitution d'un groupe de travail est nécessaire afin d'étudier l'aspect financier et organisationnel de ce changement.

Afin de faire évoluer les services rendus aux usagers du syndicat, et surtout aux entreprises et copropriétés en bacs collectifs, le président propose de créer une autre commission, la commission « gros producteurs ».

Après appel à candidature, le président entendu, le comité après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité de créer deux nouvelles commissions, à savoir : les commissions déchets verts et gros producteurs, dont les membres suivants sont désignés selon les formes de droit.

- commission déchets verts :

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Hugues TRETON	1 ^{er} vice-président
Karine NEIL	2 ^e vice-président
Laetitia KOUMAH	3 ^e vice-président
Alain FAGET	SAINT HILAIRE
Agnès GRAVIS	SACLAS

- commission gros producteurs :

NOM	COMMUNE OU FONCTION
Laetitia KOUMAH	3 ^e vice-président
Jean Benoit ROYER DE VERICOURT	FONTAINE LA RIVIERE
Dominique LEROUX	BOISSY LA RIVIERE
Alexis LE CALVE	BOUTERVILLIERS
Michel ROULLAND	BRIERES LES SCelles

Ajout de 2 points sur table en fin de séance et adoptés à l'unanimité

- Délibération pour signer avenant au marché de collecte et mettre en place « allo encombrants »
- Délibération pour signer la convention avec la DGFIP et mise en place de TIPI pour Lardy

Fin de séance à 20h00